



Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Service Jeunesse, Sport et Vie Associative  
BP 91113-73011 CHAMBERY Cédex  
04 79 33 15 18-fax 04 56 11 05 95  
ddcspp-jsva@savoie.gouv.fr

23 JAN. 2017

CL/AS : Diane JONNET 04 56 11 06 58  
SV/SP : A. PEGAZ-BLANC 04 56 11 06 57

UNION NORMANDE DES CENTRES  
MARITIMES ET TOURISTIQUES  
4, avenue Parc St André  
14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Récépissé de déclaration n° 732900002  
d'un local hébergeant des mineurs

**Local**

Dénomination : UNCMT CHALET "LES GENTIANES"

**Exploitant**

Identité : UNION NORMANDE DES CENTRES MARITIMES ET TOURISTIQUES

**Implantation**

Chef-Lieu 73500 TERMIGNON  
Tél : 04-79-20-50-47

**Caractéristiques local**

Nombre de lits ou capacité de couchage : 50  
Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :  
Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires :

**Caractéristiques ERP**

Type : R Catégorie : 4  
Date dernière visite commission sécurité : 01/12/2016  
Date arrêté municipal d'ouverture : 10/04/2000  
Remarques éventuelles :

Fait le 16 janvier 2017 à CHAMBERY

Pour le directeur départemental,  
Le chef du service jeunesse, sport, et vie associative

Laurent GIRARD

*Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.*

*Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.*

*Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.*